Compagnie Internationale de Leasing



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble SAADI – Tour CD – 2^{ème} étage –
Appartement 7& 8 – Menzah IV – 1082 Tunis.
Tél: 71 755 035 Fax: 71 753 062



Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215

E-mail : neji.fac@planet.tn

Rapports des Commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2012

I- RAPPORTS

- 1- Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012
- 2- Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat des engagements hors bilan
- 3- Etat de résultat
- 4- Etat de flux de trésorerie
- 5- Notes aux états financiers



Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage - Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.

Tél: 71 755 035 Fax: 71 753 062



Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215

E-mail: neji.fac@planet.tn

Messieurs les actionnaires De la Compagnie Internationale de Leasing Avenue Jean Jaurès - Tunis

RAPPORT GENERAL

Messieurs.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 354.382.246 et un bénéfice net de D : 9.108.340, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing «CIL», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 15 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI



Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage - Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.

Tél: 71 755 035 Fax: 71 753 062



Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215

E-mail : neji.fac@planet.tn

Messieurs les actionnaires De la Compagnie Internationale de Leasing Avenue Jean Jaurès - Tunis

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

La CIL a réalisé, en 2012, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 27 Janvier 2012 et échu le 27 Mars 2012, au taux facial de 4,75%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 7 854.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500 000, émis le 28 Juin 2012 et échu le 26 Septembre 2012, au taux facial de 5,45%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 6 721.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500 000, émis le 12 Juillet 2012 et échu le 10 Octobre 2012, au taux facial de 5,45%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 6 721.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 24 Octobre 2012 et échu le 03 Décembre 2012, au taux facial de 5,8%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 6 403.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Crédit à la société AGRO-SERVICES

Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2012 à 272 626 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté, parmi ses produits de 2012, des intérêts pour un montant de 13 670 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 24 Mai 2011, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général. Le montant de cette rémunération est de 253.380 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 24 Mai 2011, la rémunération annuelle brute du Directeur Général Adjoint. A ce titre, il a perçu, jusqu'au 17 février 2012, date de son départ à la retraite :

- ✓ Une rémunération brute de D : 79 133 ;
- ✓ Un montant de D : 30 995 au titre de ses congés payés.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé au cours de sa réunion du 30 mars 2010, de faire

bénéficier le directeur général adjoint d'une indemnité de départ à la retraite équivalente à 50% de son

salaire annuel.

Cet engagement est couvert par une police d'assurance, le montant supporté à ce titre en 2012 s'est

élevé à D : 3.779.

A partir du 18 février 2012, et sur l'autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le

Directeur Général Adjoint continue à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en

charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par

la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

A ce titre, les charges supportées par la CIL en 2012, au titre de la rémunération du Directeur Général

Adjoint s'élèvent à 166 239 DT dont 16.614 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à D : 19.234, dont D : 2.081 de charges

sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses

déplacements professionnels.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres

conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du

10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 Code des

Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

F.A.C

Walid BEN SALAH

Mohamed Néji HERGLI

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

INDEX

	<u>Page</u>
BILAN	1
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	2
ETAT DE RESULTAT	3
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	4
NOTES AUX ETATS FINANCIERS	5

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Dé	ce mbre
A CONTROL		<u>2012</u>	<u>2011</u>
ACTIFS			
	Notes		
Caisses et avoirs auprès des banques	4	8 611 035	5 137 063
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	322 175 576	313 951 899
Portefeuille-titres commercial	6	2 892 428	500 000
Portefeuille d'investissement	7	13 737 398	12 832 658
Valeurs Immobilisées	8	3 018 037	3 270 161
Autres actifs	9	3 947 773	3 166 541
TOTAL DES ACTIFS		354 382 246	338 858 321
			cembre
PASSIFS		<u>2012</u>	<u>2011</u>
	Notes		
Dettes envers la clientèle	10	2 660 948	3 661 185
Emprunts et dettes rattachées	11	281 471 782	274 191 308
Fournisseurs et comptes rattachés	12	15 878 524	9 859 435
Autres passifs	13	3 390 348	4 919 312
TOTAL DES PASSIFS		303 401 602	292 631 240
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves		17 586 592	12 680 008
Résultats reportés		265 639	754 145
Actions propres		(979 927)	(410 226)
Résultat de l'exercice		9 108 340	8 203 155
Total des capitaux propres	14	50 980 644	46 227 081
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PAS	SSIFS	354 382 246	338 858 321

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 Décembre 2012

(Exprimé en dinars)

(Expirite on amare)	31/12/2012	<u>31/12/2011</u>
ENGAGEMENTS DONNES	58 479 681	45 012 422
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts Engagements sur titres	24 117 280 32 712 401 1 650 000	11 081 883 33 930 539 -
ENGAGEMENTS RECUS	450 199 665	451 496 660
Cautions Reçues Garanties Reçues Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs Valeurs des biens, objet de leasing	152 179 272 765 932 46 596 964 250 657 497	
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	9 000 000	4 182 500
Emprunts obtenus non encore encaissés	9 000 000	4 182 500 (*)

^(*) Montant exprimé en Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	32 023 669	31 144 496
Intérêts et charges assimilées	16	(14 529 306)	(14 898 742)
Produits des placements	17	360 421	373 929
Autres produits d'exploitation		418 255	448 080
Produit net		18 273 038	17 067 763
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	18	3 393 629	3 096 650
Dotations aux amortissements	19	441 504	450 282
Autres charges d'exploitation	20	1 599 348	1 588 769
Total des charges d'exploitation		5 434 481	5 135 701
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		12 838 556	11 932 062
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	1 609 391	2 075 584
Dotations nettes aux autres provisions	22	33 945	(233 843)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 195 220	10 090 322
Autres gains ordinaires	23	212 612	138 886
Autres pertes ordinaires	24	(1 851)	(8 407)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPO	T	11 405 981	10 220 801
Impôts sur les bénéfices	25	(2 297 641)	(2 017 646)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		9 108 340	8 203 155

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	31 Décembre		embre
	Notes	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	216 037 017	194 945 227
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(183 450 522)	(179 742 103)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(4 568 247)	(4 424 197)
Intérêts payés	29	(14 339 904)	(14 687 175)
Impôts et taxes payés	30	(7 823 981)	(5 028 115)
Autres flux liés à l'exploitation	36	(3 352 897)	808 065
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	-	2 501 464	(8 128 298)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations			
corporelles et incorporelles	31	(154 503)	(96 607)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		(= = = ,	(/
corporelles et incorporelles	32	27 672	53 928
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(2 144 000)	(4 600 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	1 382 659	2 185 432
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-	(888 172)	(2 457 247)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(562 980)	(416 946)
Dividendes et autres distributions	35	(3 782 732)	(3 061 131)
Encaissements provenant des emprunts	11	199 647 175	97 500 000
Remboursements d'emprunts	11	(192 440 783)	(82 948 997)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>-</u>	2 860 680	11 072 926
	<u>-</u>	(1.000.000)	
Flux de trésorerie liés aux placements monétaires	=	(1 000 000)	
Variation de trésorerie	=	3 473 972	487 382
Trésorerie au début de l'exercice	4	5 137 063	4 649 681
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	8 611 035	5 137 063

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2012, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2012, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséguentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces mêmes paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- **B2-** Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- **B4-** Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

- <u>A- Actifs courants</u>: Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.
- <u>B1- Actifs nécessitant un suivi particulier</u> : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.
- <u>B2- Actifs incertains</u>: Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :
 - un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
 - l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
 - des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
 - des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
 - la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
 - l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).
- <u>B3- Actifs préoccupants</u>: Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.
- <u>B4- Actifs compromis</u>: Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
 Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
 Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- → au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- → à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

•	Logiciels	33,3%
•	Immeubles	5,0%
•	Matériel de transport	20,0%
•	Mobilier et matériel de bureau	10,0%
•	Matériel informatique	33,3%
•	Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel:

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

NOTE 4: CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Banques	8 128 988	4 834 064
- Caisses	482 046	302 999
<u>Total</u>	8 611 035	5 137 063

NOTE 5: CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Créances sur contrats mis en force	341 990 314	331 601 216
Encours financiers	319 575 520	312 538 689
Impayés	23 750 098	20 390 357
Intérêts échus différés	(1 335 304)	(1 327 830)
Créances sur contrats en instance de mise en force	942 205	1 378 881
Total brut des créances leasing	342 932 520	332 980 097
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 716 280)	(6 173 755)
Provisions pour dépréciation des impayés	(10 719 024)	(8 761 616)
Provisions collectives	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 121 639)	(1 892 827)
Total net des créances leasing	322 175 576	313 951 899

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2011	313 917 570
Addition de la période	
- Investissements	166 134 617
- Relocations	2 915 762
- Transferts	7 103 913
Retraits de la période	
- Cessions à la valeur résiduelle	(190 489)
- Cessions anticipées	(13 805 849)
- Radiation des créances	(9 996)
- Relocations	(2 378 186)
- Transferts	(6 103 865)
- Remboursements du capital	(147 065 752)
Solde au 31 décembre 2012	320 517 725

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	146 785 442	142 592 027
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	213 127 807	204 401 931
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 494 481	7 253 271
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	362 407 730	354 247 229
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	23 381 635	23 451 180
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	23 003 470	22 943 749
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	211 859	952 655
Total des produits financiers non acquis	46 596 964	47 347 584
- Valeurs résiduelles	250 704	1 033 160
- Contrats suspendus contentieux	3 514 051	4 605 884
- Contrats en instance de mise en force	942 205	1 378 881
Encours des contrats	320 517 725	313 917 570

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Bâtiment et travaux publics	44 165 301	36 727 968
Industrie	35 627 159	34 553 222
Tourisme	45 585 732	44 622 116
Commerces et services	140 677 378	136 874 093
Agriculture	54 462 155	61 140 171
<u>Total</u>	320 517 725	313 917 570
5.1.3 Analyse par type de matériel		
	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Equipements	43 878 834	43 063 691
Matériel roulant	235 736 244	226 295 613
Matériel spécifique	37 511	48 353
Sous Total	279 652 589	269 407 657
Immobilier	40 865 136	44 509 913
<u>Total</u>	320 517 725	313 917 570
5.2 Impayés		
L'analyse des impayés se présente comme suit :		
	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Clients ordinaires (1)	16 403 063	14 129 359
Inférieur à 1 mois	6 428 362	5 589 933
Entre 1 et 3 mois	5 296 728	4 573 798
Entre 3 et 6 mois	1 752 087	1 452 425
Entre 6 mois et 1 année	1 208 519	1 154 039
Supérieur à 1 année	1 717 367	1 359 165
Clients litigieux (2)	7 347 035	6 260 998
<u>Total (1)+(2)</u>	23 750 098	20 390 357

Exercice clos le 31 décembre 2012

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE				ANALYSE PAR CLASSE		
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	TOTAL	
Encours financiers	248 722 382	57 713 557	4 420 766	1 751 551	6 967 264	319 575 520	
Impayés	2 152 452	7 671 542	1 149 666	1 249 146	11 527 292	23 750 098	
Contrats en instance de mise en force	702 198	240 007	-	-	-	942 205	
CREANCES LEASING	251 577 032	65 625 106	5 570 432	3 000 697	18 494 556	344 267 823	
Avances reçues (*)	(2 130 371)	_	-	-	(305 252)	(2 435 623)	
Dépôts de garantie (*)	(65 000)	(150 000)	-	-	(5 250)	(220 250)	
ENCOURS GLOBAL	249 381 661	65 475 106	5 570 432	3 000 697	18 184 054	341 611 950	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	23 262 108	855 172	-	-	-	24 117 281	
TOTAL ENGAGEMENTS	272 643 770	66 330 278	5 570 432	3 000 697	18 184 054	365 729 231	
Produits réservés	-	-	(188 696)	(218 907)	(1 714 036)	(2 121 639)	
Provisions sur encours financiers	-	-	(217 456)	(167 132)	(5 331 692)	(5 716 280)	
Provisions sur impayés	-	-	(458 533)	(743 763)	(9 516 729)	(10 719 024)	
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(864 685)	(1 129 801)	(16 562 457)	(18 556 943)	
ENGAGEMENTS NETS	272 643 770	66 330 278	4 705 747	1 870 896	1 621 597	347 172 288	

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,52%	0,82%	4,97%	
Rado des actus non performants (B2, B3 et B4)		7,32%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2011		6,96%		
	15,52%	37,65%	91,08%	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	69,36%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2011		70,05%		

^(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6: PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre 2011
- Certificats de Dépôt	1 500 000	500 000
- Titres SICAV	1 392 428	-
<u>Total</u>	2 892 428	500 000

NOTE 7: PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	2012	2011
- Titres de participation	6 278 038	6 278 038
- Titres immobilisés	9 290 360	7 955 620
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
Montant brut	15 570 398	14 235 658
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 650 000)	(1 300 000)
Montant libéré	13 920 398	12 935 658
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(183 000)	(103 000)
Montant net	13 737 398	12 832 658

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2011	6 278 038	4 978 038	1 300 000
Additions de la période			
- CIL SICAR	-	550 000	(550 000)
Soldes au 31 Décembre 2012	6 278 038	5 528 038	750 000

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2011	7 955 620	7 955 620	
Additions de la période			
- Société SPI LE CAPITOLE	50 000	50 000	-
- Société MEDI CARS	1 800 000	900 000	900 000
- Société SWEET HOME	64 000	64 000	-
- Société TECHNO INVEST EZZAHRA	30 000	30 000	-
- Société TECNO INVEST & CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société DAR EL JELD	500 000	500 000	-
Retraits de la période			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	88 920	88 920	-
- Société BOMAR	100 000	100 000	-
- Société immobilière SIDI AMEUR	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	300 000	300 000	-
- Société TECNOCASA CONSULTING	18 000	18 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société SODAS	36 000	36 000	-
- Société KOKET	250 000	250 000	-
- Société ECOLO CONCEPT	40 000	40 000	-
- Société STAUR	100 000	100 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
- Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	25 000	-
Soldes au 31 Décembre 2012	9 290 360	8 390 360	900 000

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant total	Date souscription	Pourcentage détenu
Titres de participations					
* Compagnie Générale d'investissement	246 328	5	1 278 638	1998/1999/2000/2009/2010	98,53%
* CIL SICAR	499 940	10	4 999 400	2010/2011	99,99%
Total des titres de participations			6 278 038		
<u>Titres immobilisés</u>					
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	51 468	10	514 680	2008/2010	9,03%
* Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	2 500	10	25 000	2008	0,41%
* Société FORACHEM	7 768	10	77 680	2008	0,43%
* Société immobilière de CARTHAGE	18 000	100	1 800 000	2009/2010/2011	25,00%
* Société SODAS	390	100	39 000	2009	9,29%
* Société STAUR	250	100	25 000	2009	2,50%
* Société touristique OCEANA	2 750	100	275 000	2009	4,91%
* Société TERRE ET PIERRE	500	100	50 000	2010	15,63%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	600	100	60 000	2010	30,00%
* Société DAR EL JELD	15 000	100	1 500 000	2010/2012	24,19%
* Société SPI LE CAPITOLE	1 800	100	180 000	2010/2012	20,45%
* Société COMETE IMMOBILIERE	3 000	100	300 000	2010	21,43%
* Société PROMOTEL	6 000	100	600 000	2010	4,07%
* Société Virgin Olive TUNISIA	6 000	100	600 000	2011	27,27%
* Société MAHARI HAMMAMET	10 000	100	1 000 000	2011	5,01%
* Société Laser Industrie	1 250	100	125 000	2011	29,41%
* Société TECNO INVEST AND CONSULTING	1 250	100	125 000	2011/2012	25,00%
* Société MEDI CARS	18 000	100	1 800 000	2012	15,00%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100	30 000	2012	20,00%
* Société SWEET HOME	640	100	64 000	2012	29,91%
<u>Total des titres immobilisés</u>			9 290 360	- -	
Total général			15 568 398	• •	

NOTE 8: VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimé en dinars)

	Taux	Valeur brute				
Désignation	d'amortissement	Début de	Acquisitions	Cessions	Mises en	Fin de
		période			rebut	période
Logiciels	33,3%	95 675	-	-	-	95 675
Total des immobilisation	s incorporelles	<u>95 675</u>	=	=	=	<u>95 675</u>
Immeubles	5,0%	4 519 789	7 825	-	-	4 527 614
Matériel de transport	20,0%	782 047	88 500	77 694	-	792 853
Equipements de bureau	10,0%	352 127	13 891	-	351	365 667
Matériel informatique	33,3%	279 588	25 635	34 764	765	269 694
Installations générales	10,0%	337 726	18 652	-	-	356 378
Total des immobilisatio	ns corporelles	<u>6 271 277</u>	<u>154 503</u>	<u>112 458</u>	<u>1 116</u>	6 312 206
TOTAUX		6 366 952	154 503	112 458	1 116	6 407 881

		Amortissements		
Début de	Dotations de	Cessions	Mises en	Fin de
période	la période		rebut	période
88 090	7 584	-	-	95 675
<u>88 090</u>	<u>7 584</u>	=	<u>=</u>	<u>95 675</u>
1 852 057	195 603	-	-	2 047 660
516 894	117 224	77 019	-	557 099
228 811	21 172	-	351	249 632
215 125	41 297	34 764	765	220 893
195 814	23 073	-	-	218 887
3 008 700	<u>398 369</u>	<u>111 783</u>	<u>1 116</u>	<u>3 294 170</u>
3 096 791	405 953	111 783	1 116	3 389 845

Valeur comptable nette

3 018 037

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9: AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre	31 Décembre
		2011
- Prêts au personnel	1 925 225	1 452 730
- Créances sur cessions d'immobilisations	522 212	437 622
- Avances aux fournisseurs	91 650	91 150
- Produits à recevoir des tiers	1 101 306	647 306
- Compte d'attente/ avance de TVA	88 241	189 170
- Compte d'attente	14 411	564
- Charges constatées d'avance	36 701	41 404
- Autres comptes débiteurs	226 695	259 074
- Charges à répartir	-	35 551
- Frais d'émission des obligations	525 018	641 709
<u>Total brut</u>	4 531 457	3 796 279
A déduire :		
- Provisions	(583 684)	(629 739)
Montant net	3 947 773	3 166 541

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS **AU 31 DECEMBRE 2012**

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption
Charges à répartir Frais d'émission des obligations	33% (a)
TOTAUX	

Valeur brute					
Début de	Addition	Fin de			
période		période			
655 860	-	655 860			
3 231 204	163 109	3 394 313			
3 887 065	163 109	4 050 173			

Résorptions						
Début de	Dotation de	Fin de				
période	la période	période				
120.200	25.554					
620 309	35 551	655 860				
2 589 496	279 799	2 869 295				
2 307 490	219 199	2 009 293				
3 209 804	315 351	3 525 155				

	Valeur comptable nette
	The title
	525 018
	525 018

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 279.799 figure parmi les charges financières.

NOTE 10: DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	220 250	955 577
- Avances et acomptes reçus des clients	2 435 623	2 700 533
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	2 660 948	3 661 185

NOTE 11: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Banques locales	77 392 857	74 421 429
- Banques étrangères - Emprunts obligataires	21 421 692 136 240 000	4 076 728 149 000 000
- Billets de trésorerie - Certificats de leasing	14 650 000 26 000 000	15 000 000 26 000 000
<u>Total emprunts</u>	275 704 549	268 498 157
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	880 219	849 841
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	134 422	36 202
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 388 590	4 679 944
- Intérêts courus sur certificats de leasing	463 509	374 522
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(51 676)	(44 826)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(47 831)	(202 532)
Total dettes rattachées	5 767 233	5 693 151
<u>Total</u>	281 471 782	274 191 308

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

Exercice clos le 31 décembre 2012

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinars)

	Montant			Soldes			Fin de période		
DESIGNATION	du	Modalités de remboursement		en début	Utilisations	Remboursements	Soldes	échéances à	échéances
	crédit		4	de période		de la période		plus d'un an	à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES									
BANQUES LOCALES									
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)		1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)		1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)		600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)		400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)		600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)		400 000	-	400 000	-	-	-
BIAT (20007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)		200 000	-	200 000	-	-	-
BIAT (20007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)		800 000	-	800 000	-	-	-
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)		2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)		2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)		2 800 000	-	1 400 000	1 400 000	-	1 400 00
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)		2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)		3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)		3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)		3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)		3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)		3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)		2 700 000	-	900 000	1 800 000	900 000	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)		4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 00
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)		8 571 429	-	1 428 572	7 142 857	5 714 286	1 428 57

Exercice clos le 31 décembre 2012

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)
AMEN BANK (2011/2	!)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)
ATTIJARI BANK (20	•	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)
BT (2011/1)	,	5 000 000	Annuellement (2012-2016)
AMEN BANK (2011/3	3)	5 000 000	Sur 2 tranches en 2012 et 2013
BIAT (2011/1)		5 000 000	Annuellement (2012-2016)
BIAT 2012		5 000 000	Annuellement (2012-2016)
ATB 2012		2 000 000	Annuellement (2013-2017)
AMEN BANK 2012		7 000 000	Annuellement (2013-2017)
BIAT (2012/1)		3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014
BIAT (2012/2)		7 000 000	Annuellement (2013-2017)
BTK 2012	BTK 2012		Annuellement (2013-2017)
<u>Sous-total</u>			
BANQUES ETRANGERES			
B.E.I	EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013)
B.E.I 2012	B.E.I 2012 EUR		Semestriellement (2012-2019)
BIRD	BIRD		Semestriellement (2015-2022)
<u>Sous-total</u>			
Total des crédits bancaires			

Soldes			Fin de période		
en début	Utilisations	Remboursements	Soldes	échéances à	échéances
de période		de la période		plus d'un an	à moins d'un an
4 000 000	_	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
5 000 000	_	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
1 350 000	-	300 000	1 050 000	750 000	300 000
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	_	4 000 000
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
-	3 000 000	-	3 000 000	1 500 000	1 500 000
-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000
74 421 429	28 000 000	25 028 572	77 392 857	48 864 286	28 528 571
4 076 728	-	2 313 336	1 763 392	-	1 763 392
-	10 357 175	698 875	9 658 300	8 242 276	1 416 024
-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-
4 076 728	20 357 175	3 012 211	21 421 692	18 242 276	3 179 416
78 498 157	48 357 175	28 040 783	98 814 549	67 106 561	31 707 988

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESS OURCES SPECIALES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)
Total des emprunts obligataires		

Soldes				Fin de périod	e
en début	Utilisations	Remboursements	Soldes	échéances à	échéances
de période		de la période		plus d'un an	à moins d'un an
3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
-	9 240 000	-	9 240 000	9 240 000	-
149 000 000	29 240 000	42 000 000	136 240 000	93 240 000	43 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING		
BILLETS DE TRESORERIE		
Billets de trésorerie à court terme		
<u>Sous-total</u>		
CERTIFICATS DE LEASING		
Certificat ZITOUNA BANK 2011	7 000 000	En bloc le 26/03/2012
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014
Certificat EL BARAKA 1/2012	1 000 000	En bloc le 10/02/2015
Certificat ZITOUNA BANK 1/2013	3 000 000	En bloc le 11/02/2013
Certificat ZITOUNA BANK 2/2013	3 000 000	En bloc le 25/02/2013
<u>Sous-total</u>		
Total des BILLETS DE TRESORERIE		
<u>& CERTIFICATS DE LEASING</u>		
TOTAL GENERAL		

Soldes			Fin de période		
en début	Utilisations	Remboursements	Soldes	échéances à	échéances
de période		de la période		plus d'un an	à moins d'un an
15 000 000	115 050 000	115 400 000	14 650 000	-	14 650 0
15 000 000	115 050 000	115 400 000	14 650 000	_	14 650 0
15 000 000	113 030 000	113 400 000	14 050 000		11 050 0
7 000 000	-	7 000 000	-	-	
3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	
3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	
5 000 000			5 000 000	5 000 000	
3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	
5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	
3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	
-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	
-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 0
_	3 000 000	_	3 000 000	-	3 000 0
26 000 000	7 000 000	7 000 000	26 000 000	20 000 000	6 000 0
41 000 000	122 050 000	122 400 000	40 650 000	20 000 000	20 650 0
268 498 157	199 647 175	192 440 783	275 704 549	180 346 561	95 357 9
	->> 0 173	1,2 705	2.0.0.019	100 5 .0 501	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,

NOTE 12: FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Fournisseurs d'exploitation		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	107 986	131 797
- Effets à payer	575 701	207 592
Sous total	683 687	339 389
Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing		
- Factures d'achats d'immobilisations	2 384 605	1 305 762
- Effets à payer	12 605 110	8 118 508
- Retenues de garanties	95 776	95 776
- Factures non parvenues	109 346	-
Sous total	15 194 837	9 520 046
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	15 878 524	9 859 435

NOTE 13: AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

Le deux des dades passas contains est le survaix.		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Personnel, provisions pour congés payés		269 048	275 124
- Personnel, autres charges à payer		291 715	271 225
- Etat, retenues sur salaires		36 230	10 787
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés		211 969	219 682
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers		-	1 370
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière		26 750	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (V	/oir note 25)	506 994	535 259
- Etat, autres impôts et taxes à payer		16 713	11 793
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges		8 071	8 254
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser		-	65 290
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer		20 698	11 632
- CNSS		133 682	123 895
- CAVIS		13 939	11 520
- CNAM		10 948	10 159
- Etat, TVA à payer		124 384	406 332
- Assurance Groupe		19 449	18 580
- Autres comptes créditeurs		88 937	159 199
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés			
et autres charges		47 990	50 223
- Prestataires Recouvrement		128 175	112 916
- Prestataires Assurances		1 104 038	2 363 256
- Diverses Charges à payer		291 825	215 539
- Autres produits constatés d'avance		8 793	7 280
- Provisions pour divers risques		30 000	30 000
<u>Total</u>		3 390 348	4 919 312

NOTE 14: CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 447 865	2 000 000
- Réserve extraordinaire		1 750 000	1 250 000
- Réserves pour réinvestissements		12 070 000	7 740 000
- Fonds pour risques généraux		-	500 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 318 727	1 190 008
- Actions propres	(D)	(979 927)	(410 226)
- Résultats reportés		265 639	754 145
Total des capitaux propres avant résultat de la période		41 872 304	38 023 927
Résultat de l'exercice		9 108 340	8 203 155
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	50 980 644	46 227 082
Nombre d'actions (2)		5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,822	1,641

- (A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2012, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.
- (B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.
- (D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 24 mai 2011, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2013. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2011	22 166	416 947
Achats de l'exercice	31 805	562 980
Solde au 31 décembre 2012	53 971	979 927

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2012, 1,08% du capital social.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinars)

NOTE 14: CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2010	20 000 000	1 500 000	4 750 000	2 650 000	1 053 244	500 000	693 903	-	10 356 962	41 504 109
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24 mai 2011		500 000	1 500 000	5 090 000	200 000		3 066 962		(10 356 962)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010							(3 000 000)			(3 000 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 24 mai 2011	5 000 000		(5 000 000)							-
Rachat d'actions propres								(416 946)		(416 946)
Valorisation des actions propres							(6 720)	6 720		-
Divers					(63 236)					(63 236)
Résultat net de l'exercice 2011									8 203 155	8 203 155
Solde au 31 décembre 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	1 190 008	500 000	754 145	(410 226)	8 203 155	46 227 082
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2012		447 865		4 330 000	200 000		3 225 290		(8 203 155)	-
Transferts décidés par l'A.G.O du 17 Mai 2012			500 000			(500 000)				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(562 980)		(562 980)
Encaissement dividendes sur actions propres							29 483			29 483
Divers					(71 281)		6 720	(6 720)		(71 281)
Résultat net de l'exercice 2012									9 108 340	9 108 340
Solde au 31 décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	-	265 639	(979 927)	9 108 340	50 980 644

NOTE 15: INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Intérêts de leasing			29 664 171	29 315 696
- Intérêts de retard			1 993 125	1 680 654
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leas:	ing		346 402	232 283
- Autres			261 446	377 717
<u>Total</u>			32 265 144	31 606 350
- Transferts en produits de la période				
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs			507 042	306 018
Intérêts de retard antérieurs			159 873	112 653
- Produits réputés réservés en fin de période				
Intérêts inclus dans les loyers			(600 419)	(673 379)
Intérêts de retard			(307 971)	(207 146)
Variation des produits réservés			(241 475)	(461 854)
Total des intérêts et des produits de leasing			32 023 669	31 144 496
- Encours financiers des contrats actifs				
. Au début de la période			309 311 686	297 478 055
. A la fin de la période			317 003 675	309 311 686
. Moyenne		(D)	313 157 680	303 394 870
- Intérêts de la période		(C)	29 664 171	29 315 696
- Taux moyen	(C) / (D)		9,47%	9,66%

NOTE 16: INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
 Intérêts des emprunts obligataires Intérêts des crédits des banques locales Intérêts des crédits des banques étrangères Intérêts des autres opérations de financement Dotations aux résorptions des frais d'émission et de 		7 676 061 3 658 962 300 759 2 736 904	9 187 407 3 714 599 273 518 1 508 864
remboursement des emprunts		279 799	303 393
Total des charges financières des emprunts	(A)	14 652 485	14 987 782
 Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs Autres charges financières 		(144 373) 21 194	(111 557) 22 518
Total des autres charges financières		(123 179)	(89 040)
Total général		14 529 306	14 898 742
- Encours des ressources . Au début de l'exercice . A la fin de l'exercice . Moyenne	(B)	268 498 157 275 704 549 272 101 353	253 947 154 268 498 157 261 222 656
- Taux moyen (A) / (B)		5,38%	5,74%

NOTE 17: PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Intérêts des comptes courants		13 483	13 635
- Plus values sur cession des titres immobilisés		223 399	259 830
- Dividendes		187 926	136 853
- Moins values sur titres SICAV	(*)	(156 481)	(122 547)
- Plus values sur titres SICAV		18 953	19 071
- Autres produits financiers		73 141	67 086
<u>Total</u>		360 421	373 929

^(*) Ces moins values ont été constatées suite à la cession des titres SICAV, ayant généré des dividendes pour D : 187.926.

NOTE 18: CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011	
- Salaires et complément de salaires	2 759 069	2 481 172	
- Charges connexes aux salaires	91 094	103 673	
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	452 950	430 099	
- Autres charges sociales	90 516	81 706	
<u>Total</u>	3 393 629	3 096 650	

NOTE 19: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 584	8 660
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	398 369	421 071
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	35 551	20 550
<u>Total</u>	441 504	450 282

NOTE 20: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Achat de matières et fournitures	162 554	176 749
Total des achats	162 554	176 749
- Sous-traitance générale	28 255	27 987
- Locations	76 824	68 616
- Entretiens et réparations	178 327	149 313
- Primes d'assurances	45 903	44 372
Total des services extérieurs	329 310	290 288
- Personnel extérieur à l'entreprise	97 233	108 794
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	162 977	139 509
- Publicités, publications, relations publiques	213 693	177 780
- Déplacements, missions et réceptions	51 924	49 673
- Frais postaux et de télécommunications	150 047	143 316
- Services bancaires et assimilés	158 079	207 277
Total des autres services extérieurs	833 953	826 349
- Jetons de présence	63 000	56 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	-
- Rémunération comité de risque	15 000	-
- Rémunération comité de crédit	15 000	15 000
Total des charges diverses	108 000	71 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	52 263	74 140
- T.C.L	73 473	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	13 977	1 995
- Autres impôts et taxes	25 818	48 249
Total des impôts et taxes	165 532	224 384
Total général	1 599 348	1 588 769

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011	
		2.552.001	
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 671 817	3 752 301	
- Dotations aux provisions collectives	-	2 200 000	
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 939 051)	(3 848 855)	
- Créances radiées	252 621	2 377 658	
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(232 833)	(2 287 539)	
- Annulation de produits réservés sur créances radiées			
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(8 123)	(79 432)	
- Intérêts de retard antérieurs	(4 540)	(10 446)	
- Encaissement sur créances radiées	(130 500)	(28 102)	
Total	1 609 391	2 075 584	

NOTE 22: DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	13 945	14 092
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	80 000	-
- Dotations aux provisions pour divers risques	-	30 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	(250 000)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(60 000)	(27 935)
	33 945	(233 843)

NOTE 23: AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	27 550	1 120
- Apurement de comptes	115 194	117 749
- Restitution d'impôt	-	15 598
- Autres gains sur éléments exceptionnels	69 868	4 419
<u>Total</u>	212 612	138 886

NOTE 24: AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	553	7 796
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	74	113
- Pénalités de retard	1 224	497
<u>Total</u>	1 851	8 407

NOTE 25: IMPOTS SUR LES BENEFICES

 $L'imp\^ot \ sur \ les \ b\'en\'efices \ a \ \'et\'e \ liquid\'e, \ conform\'ement \ aux \ dispositions \ du \ droit \ commun, \ de \ la \ mani\`ere \ suivante :$

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Bénéfice comptable	11 405 981	10 220 801
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	6 671 817	5 952 301
- Dotations aux provisions des autres actifs	13 945	14 092
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	80 000	-
- Dotations aux provisions pour risques divers	-	30 000
- Reprises sur provisions fiscales 2008	-	8 212 512
- Reprises sur provisions fiscales 2009	7 131 799	1 351 639
- Reprises sur provisions fiscales 2010	2 778 657	2 442 409
- Reprises sur provisions fiscales 2011	1 458 396	-
- Provisions pour congés payés 2012/2011	269 048	275 124
- Jetons de présence excédentaires	22 000	28 000
- Diverses charges non déductibles	65 766	57 508
- Moins values non déductibles sur titre SICAV	156 481	122 547
A déduire		
- Provisions fiscales 2009/2008 pour affaires en cours	6 196 968	5 870 166
- Reprises sur provisions comptables	5 171 884	6 136 394
- Provisions pour congés payés 2011/2010	275 124	245 053
- Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations	-	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	250 000
- Reprises sur provisions pour divers risques	-	-
- Reprises sur provisions pour départ à la retraite	-	_
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	60 000	27 935
- Dividendes	187 926	136 853
- Plus value latentes sur cession SICAV	1 969	-
Bénéfice fiscal avant provisions	18 160 020	16 040 532
Provisions pour créances douteuses 100%	6 671 817	5 952 301
Bénéfice fiscal	11 488 203	10 088 231
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société CIL SICAR	750 000	550 000
* SPI SWEET HOME	64 000	-
* SPI LE CAPITOLE	50 000	_
* Société MEDI CARS	900 000	_
* Société Immobilière de Carthage	-	600 000
* Société DAR EL JELD	_	1 000 000
* Société VIRGIN OLIVE TUNISIA	_	-
* Société TECNO INVEST & CONSULTING	_	125 000
* Société Laser Industries	-	125 000
* Société MEHARI HAMMAMET	-	1 000 000
* Société MEDI CARS	_	900 000
* Société TECNO INVEST EZAAHRA	-	30 000
* Reliquat à investir	3 160 000	-
Bénéfice imposable	6 564 203	5 758 231
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	2 297 641	2 017 646
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 788 940	1 480 715
- Retenues sur placements	1 707	1 672
Impôt à payer (Report d'impôt)	506 994	535 259

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Clients et comptes rattachés en début de périodeClients et comptes rattachés en fin de période	+	Note 5 Note 5	20 390 357 (23 750 098)	15 674 412 (20 390 357)
Clients avances et acomptes reçus en début de périodeClients avances et acomptes reçus en fin de période	- +	Note 10 Note 10	(2 700 533) 2 435 623	(2 617 634) 2 700 533
Dépôts et cautionnements reçus début de périodeDépôts et cautionnements reçus fin de période	- +	Note 10 Note 10	(960 652) 225 325	(1 785 733) 960 652
Produits constatés d'avance en début de périodeProduits constatés d'avance en fin de période	- +	Note 5 Note 5	(1 327 830) 1 335 304	(1 315 911) 1 327 830
- TVA collectée	+		29 326 733	28 245 026
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(948 363)	(2 182 045)
- Remboursement principal	+	Note 5	147 065 752	134 818 197
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	32 265 144	31 606 350
- Autres produits d'exploitation	+		418 255	448 080
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(252 621)	(2 377 658)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	130 500	28 102
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	9 996	515 760
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(537 576)	(156 809)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(1 000 048)	(460 812)
 Créances sur cessions d'immobilisations début période Créances sur cessions d'immobilisations fin période 	+	Note 9 Note 9	437 622 (522 212)	496 714 (437 622)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	190 489	1 105 887
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	13 805 849	8 742 265
Encaissements reçus des clients			216 037 017	194 945 227

NOTE 27: INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	9 520 046	11 455 086
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(15 194 837)	(9 520 046)
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 9	(91 150)	(91 150)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	Note 9	91 650	91 150
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	166 134 617	157 413 316
- TVA sur investissements	+		23 016 946	20 347 997
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	-	45 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(26 750)	-
Investissements dans les contrats de lea	sing		183 450 522	179 742 103

NOTE 28: SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	339 389	129 142
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(683 687)	(339 389)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	275 124	245 053
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(269 048)	(275 124)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	271 225	234 052
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(291 715)	(271 225)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	10 787	9 237
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(36 230)	(10 787)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	219 682	312 168
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(211 969)	(219 682)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	123 895	97 866
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(133 682)	(123 895)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	11 520	9 683
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(13 939)	(11 520)
- CNAM en début de période	+	Note 13	10 159	8 013
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(10 948)	(10 159)
- Assurance groupe en début de période	+	Note 13	18 580	13 133
- Assurance groupe en fin de période	-	Note 13	(19 449)	(18 580)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	50 223	44 581
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(47 990)	(50 223)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	215 539	198 884
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(291 825)	(215 539)
- TVA, payée sur biens et services	+		205 162	207 470
- Charges de personnel	+	Note 18	3 393 629	3 096 650
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	1 599 349	1 588 770
- Impôts et taxes	-	Note 20	(165 532)	(224 384)
Sommes versées aux fournisseurs et au pa	ersonnel		4 568 247	4 424 197

- Impôts sur les bénéfices

NOTE 29: INTERETS PAYES

			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	163 109	171 001
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	_	Note 11	(247 358)	(99 556)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	99 507	247 358
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	1 370	4 468
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	-	(1 370)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 679 944	4 542 966
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(4 388 590)	(4 679 944)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	849 841	1 053 931
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(880 219)	(849 841)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	36 202	63 189
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(134 422)	(36 202)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	Note 11	-	43 903
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	Note 11	-	-
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	374 522	6 444
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(463 509)	(374 522)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	14 529 306	14 898 742
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de				
remboursement des emprunts	-	Note 16	(279 799)	(303 393)
Intérêts pavés			14 339 904	14 687 175
NOTE 30: IMPOTS PAYES				
			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période 	+	Note 13 Note 13	535 259 (506 994)	436 930 (535 259)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	11 793	10 458
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(16 713)	(11 793)
 Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période Etat, charges fiscales sur congés payés et autres 	+	Note 13	8 254	7 352
charges en fin de période	-	Note 13	(8 071)	(8 254)
- TVA payée	+		5 337 281	2 886 651
- Impôts et taxes	+	Note 20	165 532	224 384

Impôts payés

Note 25

2 297 641

7 823 981

 $2\ 017\ 646$

5 028 115

NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 8	154 503	96 607
Décaissements provenant de l'acqu d'immobilisations corporelles et inco			154 503	96 607

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 24	(553)	(7 796)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	675	59 051
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	-	1 553
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	27 550	1 120
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		27 672	53 928	

NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 144 000	4 600 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	financières		2 144 000	4 600 000

NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 159 260	1 924 360
- Dépôts et cautionnements restitués au cours de l'exercice	+	Note 7	-	1 192
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	223 399	259 830
 Créances sur cession titre immobilisés en début de période Créances sur cession titre immobilisés en fin de période 	+	Note 9 Note 9	-	49 -
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations fi	<u>nancières</u>		1 382 659	2 185 432

NOTE 35: DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Dividendes payés	+	Note 14	3 750 000	3 000 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(29 483)	-
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	11 632	9 527
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(20 698)	(11 632)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	71 281	63 236
Dividendes et autres distributions			3 782 732	3 061 131
NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE				
			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011

			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(769 350)	(478 600)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	296 855	234 704
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	647 306	387 855
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 101 306)	(647 306)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	41 404	27 752
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(36 701)	(41 404)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	259 074	229 423
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(226 695)	(259 074)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 9	564	13 304
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 9	(14 411)	(564)
- Etat, Compte d'attente/ régularisation de TVA en début de la période	+	Note 9	-	225 959
- Etat, Compte d'attente/ régularisation de TVA en fin de la période	-	Note 9	-	-
- Etat, autre impôts et taxes à régulariser en début de la période	_	Note 13	(65 290)	(65 290)
- Etat, autre impôts et taxes à régulariser en fin de la période	+	Note 13	-	65 290
- Placements en titres en début de période	+	Note 6	-	226 424
- Placements en titres en fin de période	-	Note 6	(1 392 428)	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(272 115)	(199 689)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	217 112	272 115
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(2 363 256)	(1 797 331)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	1 104 038	2 363 256
- Autres produits constatés d'avance en début de période	_	Note 13	(7 280)	(7 293)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	8 793	7 280
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	137 022	114 099
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	185 062	137 766
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(1 298)	(610)
Autres flux de trésorerie			(3 352 897)	808 065

NOTE 37: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

• COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 98,53%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la CIL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2012 s'élèvent à 156 539 DT en HT.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2012 est de 39 125 DT en HT.

• SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA:

Engagement Leasing:

Au cours de l'exercice 2012, la CIL a mis en force 2 contrats de leasing au profit la société touristique OCEANA, dans laquelle elle détient 4,91% du capital, pour une valeur totale de 221 917 DT.

- ✓ Un contrat de D : 131.535 pour une durée de 3 ans et à un taux d'intérêt de 8,44%, portant sur le financement de matériel de transport.
- ✓ Un contrat de D : 90.382 pour une durée de 5 ans et à un taux d'intérêt de 8%, portant sur le financement de divers équipement hôteliers.

Au 31/12/2012, l'encours global des crédits de la société OCEANA est de 2 348 880 DT.

Au cours de l'année 2012, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 34 901 DT Hors Taxes représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

• SOCIETE AGRO SERVICE :

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2012 à 272 626 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2012, des intérêts pour un montant de D : 13 670.

• CIL SICAR

La CIL a réalisé, en 2012, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 27 Janvier 2012 et échu le 27 Mars 2012, au taux facial de 4,75%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 7 854.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500 000, émis le 28 Juin 2012 et échu le 26 Septembre 2012, au taux facial de 5,45%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 6 721.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500 000, émis le 12 Juillet 2012 et échu le 10 Octobre 2012, au taux facial de 5,45%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 6 721.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 24 Octobre 2012 et échu le 03 Décembre 2012, au taux facial de 5,8%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 6 403.

• Rémunération des dirigeants

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2012 de :
 - ✓ Une rémunération brute de D : 253 380 ;
 - ✓ Une voiture de service est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.
- Le Directeur Général Adjoint a bénéficié, jusqu'au 17 février 2012, date de son départ à la retraite, de :
 - ✓ Une rémunération brute de D : 79 133 ;
 - ✓ Un montant de D: 30 995 au titre de ses congés payés;

Par ailleurs, le directeur général adjoint bénéficie d'une indemnité de départ à la retraite équivalente à 50% de son salaire annuel.

Cet engagement est couvert par une police d'assurance, le montant supporté à ce titre en 2012 s'est élevé à D : 3.779.

A partir du 18 février 2012, et sur l'autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

A ce titre, les charges supportées par la CIL en 2012, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 166 239 DT dont 16.614 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à D : 19.234, dont D : 2.081 de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 38 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 02 avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.